



Depart anticipé pour un bail commercial

Par **elo**, le **04/08/2009** à **11:55**

Bonjour, rnje loue un local commercial depuis le 1er décembre 2006. rnC'est un bail 3/6/9. donc normalement, j'aurais du donner mon préavis au 1er juillet au plus tard. rnMalheureusement, je n'ai trouvé qu'un nouveaux local il ya deux semaines. rnj accepte donc de faire mon préavis de 6 mois comme convenue dans le bail mais avec un mois de retard. rnavec le proprietaire, nous voulons signé un commun accord! rnpuis je partit, ou dois je encore attendre 3 ans? rnMerci de votre réponse!

Par **fabienne034**, le **04/08/2009** à **12:07**

La loi n'est pas d'ordre public donc vous avez parfaitement le droit de signer un accord dérogatoire avec le propriétaire

Par **elo**, le **04/08/2009** à **14:49**

merci beaucoup pour votre réponse!